

# Mastère spécialisé Conseil et Management en Systèmes d'Information

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

## Durée de la formation

12 mois  
420 heures

## Formation délivrée par



## ► Objectifs

A la fin de ce Mastère Spécialisé, les participants seront capables d'appréhender les enjeux managériaux, technologiques et stratégiques des systèmes d'information pour proposer des solutions innovantes. En plus de compétences techniques solides, le programme propose le développement des compétences comportementales (soft skills), recherchées par les entreprises.

Ainsi, les participants seront capables de :

- Comprendre le fonctionnement des entreprises et des organisations dans différents contextes, du point de vue du pilotage des systèmes d'information
- Identifier les besoins de façon pertinente en lien avec les parties prenantes
- Conduire avec efficacité des projets SI de différents niveaux de complexité
- Prendre en compte les dimensions humaines de ces changements des systèmes d'information et accompagner la transformation

## ► Accès au diplôme

### Pré-requis :

- Titulaire d'un BAC+5 (en lien avec la spécialité recherchée)
- Titulaire d'un BAC+4 avec expérience professionnelle de 3 ans (en lien avec la spécialité recherchée)
- Ayant des statuts dérogatoires (dans la limite de 30 % des effectifs)
- Titulaire d'un BAC+4 sans expérience professionnelle

**Admission** : Inscription en ligne sur <https://www.imt-bs.eu/executive-education/admission-masteres-specialises/>

**Sélection** : Dossier-entretien-jury

**Dépôt de candidature** : de novembre à juin

## ► Rythme d'alternance

1 semaine de cours par mois, le reste en entreprise

## ► Contacts

---

**Responsable pédagogique** : Direction Executive Education

**Contact administratif** : Nicole VIZET – nicole.vizet@imt-bs.eu - Tél : 01 60 76 43 31

**Contact CFA EVE** : RICQUIER-MILLOT Typhaine - t.ricquier@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 09 /

## ► Lieu(x) de formation

---

**Institut Mines - Télécom Business School**

9 rue Charles Fourier

91000 EVRY-COURCOURONNES



**Institut Mines-Télécom  
Business School**

**Ou locaux parisiens**

## Programme de la formation

- Fondamentaux SI
- Métiers du conseil en SI, Processus de consultation
- Culture informatique
- Gérer les projets, les équipes et les changements
- Organisation & Processus
- Data Management (Data Modeling & Data Science Big Data)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage SI
- Enterprise Application
- Audit, Risques, Sécurité et Cybersécurité
- Transformation numérique
- Gouvernance SI/IT
- Numérique et RSE
- Méthodes de recherche et rédaction de mémoire

# Public concerné (CA ou CP)

## Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.